



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2021-147

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2021

Sommaire

Cour d'appel Montpellier /

12-2021-09-01-00030 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE -
COUR D'APPEL DE MONTPELLIER (2 pages)

Page 3

Cour d'appel Montpellier

12-2021-09-01-00030

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE - COUR D'APPEL DE MONTPELLIER



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour, en matière d'ordonnancement secondaire pour

- L'établissement des ordres de mission dans l'outil Chorus DT,
 - L'établissement des ordres de mission hors outil,
 - La validation des états de frais de déplacement et de changement de résidence des magistrats et fonctionnaires du ressort
- **Monsieur Bertrand PAGES**, conseiller, secrétaire général du premier président ;
 - **Monsieur Jean-Marc SORIANO**, substitut général, secrétaire général du procureur général ;
 - **Monsieur Lionel LAGANIER**, attaché, chef de cabinet du premier président ;
 - **Madame Camille BARBIER**, attaché, chef de cabinet du procureur général ;
 - **Monsieur Jérôme ALLEGRE**, greffier à la cour d'appel de Montpellier ;

- **Madame Nicole DANEZAN**, secrétaire administratif à la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Marielle ROS**, adjoint administratif à la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Monique TINEL**, greffier à la cour d'appel de Montpellier ;
- **Madame Déborah COURTIN**, secrétaire administratif à la cour d'appel de Montpellier ;

Article 2

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2021

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Tristan GERVAIS de LAFOND